

## Première étape du Tour de France 2018

**Le samedi 7 juillet 2018 de 08h45 à 11h00 UTC**

Dans le cadre du 105<sup>e</sup> Tour de France Cycliste, une zone réglementée temporaire (ZRT) est créée pour protéger le suivi médiatique de la course sur la portion Noirmoutier - Olonne sur Mer de l'étape.

### Tracé de la ZRT :



### Conditions de pénétration :

Lorsque la ZRT est active, contournement obligatoire pour CAG / CAM à l'exception des :

- Aéronefs accrédités par l'organisateur,
- Aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone.

### Information des usagers :

Activité réelle connue de  
NANTES INFO 122.800 MHZ

SUP AIP de référence :

[lf\\_sup\\_2018\\_137\\_fr](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/lf_sup_2018_137_fr)

consultable sur le site du SIA :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/>

